Mon Programme d'Amélioration de la Démocratie

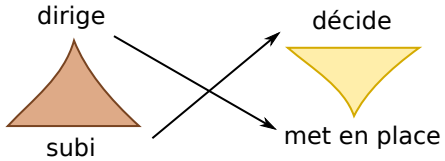

La chambre des tirés au sort

Tous les 15 jours quelques citoyens sont tirés au sort pour renouveler partiellement la chambre départementale des tirés au sort. Le mandat d'un tiré au sort dure 1 an. Il y a un tiré au sort pour 2000 habitants. Chaque tiré au sort choisit un assistant qui l'aide dans ses tâches et réflexions. Les tirés au sort et leur assistants sont rémunérés et doivent se consacrer entièrement à leur devoir politique.
La chambre départementale des tirés au sort rassemble l'ensemble des citoyens tirés au sort du département. Elle se réunit une fois par semaine en scéance plénière. Les 4 autres jours de la semaine, cette assemblée est divisée aléatoirement en petits groupes de jury qui jugent les procès politiques.

Le RIC

Chaque citoyen peut proposer une question référendaire qui suit la procédure suivante:
• examiner lors d'un procès politique
• examiner lors d'une scéance pléniaire de la chambre des tirés au sort

Les procès politiques

Les procés politiques permettent de trancher des questions politiques ou d'évaluer des responsables politiques. Ils sont organisés comme une pièce de théâtre. Ils sont publiques et enregistrés. Chaque parti peut faire intervenir plusieurs orateurs et diffuser des argumentaires sous toutes formes de média (films, slides, logiciels, ..).
Le jury est composé de citoyens tirés au sort. Les procès doivent durer plusieurs jours afin que la presse puissent reporter les faits et que le débat puisse avoir lieu au sein de la population.
Cette procédure est la plus haute instance juridique. Tous les citoyens sont justiciables par cette procédure, y compris les juges et les élus. La rémunération et la retraite des hauts responsables politiques et des élus sont choisies par cette procédure.
Ces procès politiques sont déclenchés par:
• une prescription de la loi
• une demande par RIC • à l'initiative de la chambre des élus • à l'initiative d'un juge
• à l'initiative de la chambre des tirés au sort

L'Etat et la Démocratie

L'Etat est une organisation hiérarchique. Pour remédier à d'éventuelles dérives de l'Etat, celui-ci doit être divisé en plusieurs pyramides hiérarchiques indépendantes. La cohérence entre ces pyramides est uniquement assurée par le peuple, c'est à dire concrêtement par le bon fonctionnement démocratique pour le choix de la tête de chacune des pyramides. Le peuple fait le lien. La continuité des orientations choisies démocratiquement assure la possibilités de l'interopérabilité entre les administrations.

Liste non-exhaustive des pyramides étatiques (c.a.d. les administrations):
• pouvoir exécutif (court terme)
• pouvoir législatif (moyen terme)
• pouvoir judiciaire • création monétaire
• l'information • entreprises d'états
• biens nationaux • collecte de l'impôt
• l'armée • la police • la gendarmerie
• la garde républicaine • l'école
• les hopitaux et la santé
• les ateliers nationaux

Le rythme des élections

Les citoyens sont appelés aux urnes 4 fois par an. On appelle ces élections les élections de printemps, d'été, d'automne et d'hiver.

Plusieurs votations ont lieu lors d'un dimanche d'élections, comme par exemple, une élection municipale, une élection de dépûtés et une ou plusieurs questions référendaires.
Les élections se font en un tour. Les procédures qui nécessitent deux tours ou plus seront étalées sur plusieurs saisons.

Les partis politiques locaux

Pour postuler aux financements des politiciens, le citoyen candidat doit s'associer dans un parti politique local (échelle départementale) qui consiste en une liste ordonnée de **20 personnes** et un programme officiel en **20 mesures**.

Le financement des politiciens

Tous les 6 mois, aux élections de printemps et d'automne, chaque citoyens attribue 10 points aux partis locaux candidats qui seront rémunérés en fonction de leur classement du nombre de points obtenus.

L'enveloppe de politiciens financés est de 1 pour 1000 habitants. Les N premiers politiciens obtiennent un salaire. Les suivants n'ont rien. Les politiciens n'ont pas le droit d'obtenir d'autres formes de financement que celle-ci.

La publicité

L'espace visuel et perceptif appartient aux citoyens. Tout message publicitaire sur un panneau, sur une brochure, sur un journal ou une revue, à la radio, à la télévision ou sur internet doit être taxé fortement.

Le financement des journalistes

Tous les 6 mois, aux élections d'été et d'hiver, chaque citoyen attribuent 10 points aux journalistes locaux candidats qui seront rémunérés en fonction de leur classement du nombre de points obtenus.
Les N premiers journalistes obtiennent un salaire. Les suivants n'ont rien. Les journalistes n'ont pas le droit d'obtenir d'autre forme de financement que celle-ci.
L'enveloppe de journalistes financés est de 1 pour 5000 habitants.

Les journalistes locaux peuvent s'associer dans des fédérations nationales pour créer des enquêtes et des journaux nationaux.

Le choix des orientations politiques

Les propositions officielles des partis locaux ayant obtenu un financement sont soumises au vote par la méthode du jugement majoritaire.

Pour réduire le nombre de propositions par électeur, le scrutin a lieu en 2 tours:
• tour-1: les propositions sont mélangées aléatoirement, puis réparties en liste de 100 propositions et enfin attribuées à des regroupements de bureaux de votes.
• tour-2: les 100 meilleurs propositions sont proposées à l'ensemble des électeurs du département.
Ainsi se constituent le programme et les priorités du gouvernement

L'assemblée législative

Elle a pour but d'élaborer les lois, c'est à dire la politique à moyen terme.
Elle est constituée par l'association virtuelle des 100 assemblées départementales. Une assemblée départementale est élue tous les deux ans à la proportionelle. Le vote à points du financement des politiciens est réutilisé pour sélectionner les députés. Un dépûté représente 5000 habitants.
Un politicien élu touche une rémunération de dépûté et ne peut toucher pendant son mandat de deux ans le salaire de politicien. Un dépûté n'a pas besoin d'assistant car il a déjà ses camarades de parti.